

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 25 juin 2014

– 22^e –

- PRÉSENTS :** Mme Catherine Harel-Bourdon, présidente
MM. André Gravel
Kenneth George
Jocelyn Pausé
Ben Valkenburg
Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
- Est invitée :** Mme Julia Druliolles
- ABSENTS :** Mme Agnès Connat, vice-présidente
M. Jacques Dionne
- Sont aussi
présents :** M. Gilles Petitclerc, directeur général
M^e France Pedneault, secrétaire générale
MM. Robert Gendron, directeur général adjoint à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement
François Lavallée, directeur général adjoint à la gestion de
la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Maurice Lachance, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
- Sont invités :** M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 1
Mmes Lucille Doiron, directrice au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 2
Line Lapierre, directrice au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 5
M. Marc Prescott, directeur au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 7

- Mmes Manon Bergeron, directrice du Service de l'organisation scolaire
Line St-Pierre, directrice des Services éducatifs
Claudette Lechasseur, directrice par intérim du Service des communications et de la promotion
- M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur des Services généraux
Jean Ouimet, directeur du Service des technologies de l'information
- Mmes Tonia Di Guglielmo, directrice adjointe du Service des ressources financières
Marisol Pelletier, coordonnatrice, audit interne
Guylaine Dubé, analyste

La commissaire Marie-José Mastromonaco est absente à compter des discussions du point 10 et les suivants.

La commissaire Mélanie Robinson est absente pendant une partie des discussions du point 3 e).

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel-Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Suivi au procès-verbal du 10 juin 2014 » :
 - a) Portail – accès aux résultats des examens ministériels
 - b) Variétés de recouvrement des toitures - bilan
 - c) Remplacement d'urgence et fêtes religieuses
 - d) Suspension du transport scolaire
 - e) Mission France-Québec
 - f) Ajout d'unités préfabriquées

- g) Examen de lecture – 4^e année du primaire
- h) Suivi des contrats
- i) Entretien physique Ouest
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Écoles Baril et Saint-Gérard
 - b) Compressions budgétaires
- ajouter les articles suivants :
 - DG-02-198 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – projet de vente d'une partie du terrain de l'école Le Vitrail sise au 3320, rue Hochelaga à la coopérative d'habitation Petits et grands
 - A-10-32 Service de l'organisation scolaire – modification au plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2014-2017 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) – ajout d'unités préfabriquées aux écoles Sainte-Catherine-de-Sienne, Marc-Favreau et Anne-Hébert
 - A-29-1609 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année scolaire 2014-2015
 - A-31-2581 Service des ressources financières – entretien physique ouest – réfection complète de la toiture – appel d'offres 25-2075P – attribution d'un contrat
 - A-31-2604 Service des ressources financières – école Saint-Donat – réfection de la cour – appel d'offres 25-2147P – attribution d'un contrat
 - A-31-2605 Service des ressources financières – école Lanaudière – réfection de la cour – appel d'offres 25-2148P – attribution d'un contrat
 - A-31-2609 Service des ressources financières – école La Visitation – remplacement de la fenestration et travaux divers, phase 2 – appel d'offres 25-2152P – annulation de l'appel d'offres
 - A-33-810 Service des ressources matérielles – nomination à un poste de direction adjointe au SRM

- A-33-812 Service des ressources matérielles – Académie Dunton – approvisionnement en gaz naturel – contrat de gré à gré
 - A-34-2254 Bureau de la présidence – annulation d’une dépense
 - PS-2453 Projets spéciaux des commissaires – école La Voie – gala Méritas et voyage à Québec
 - PS-2454 Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Pierre-Apôtre – projets divers
 - PS-2455 Projets spéciaux des commissaires – école Louis-Joseph-Papineau – projet Be The Change
- ajouter la rubrique suivante :
- Réception de pouvoirs exercés par le directeur général en circonstances exceptionnelles – règlement R2011-1, art. 1.8
- a) A-31-2580-A Service des ressources financières – école Saint-Arsène – réfection de la maçonnerie, phase 3 – appel d’offres 25-2120P – attribution d’un contrat
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Information » :
- c) INF-680 Lettre du MELS concernant le Plan d’action gouvernemental de lutte contre l’homophobie 2011-2016
- retirer les articles suivants :
- A-29-1604 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – financement des formations institutionnelles à l’intention du personnel enseignant pour l’année scolaire 2014-2015
 - A-33-813 Service des ressources matérielles – école La Visitation – remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée et du 2^e étage et travaux connexes – contrat de gré à gré
- retirer les articles suivants de la rubrique « Information » :
- a) A-31-2606 Service des ressources financières – évolution de la situation budgétaire au 20 juin 2014 – Qualité de l’air intérieur (QAI)
 - b) A-31-2607 Service des ressources financières – évolution de la situation financière au 20 juin 2014

- retirer la rubrique suivante :

Approbation du projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 2 juillet 2014

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2014
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2014 :
 - a) Portail – accès aux résultats des examens ministériels
 - b) Variétés de recouvrement des toitures - bilan
 - c) Remplacement d'urgence et fêtes religieuses
 - d) Suspension du transport scolaire
 - e) Mission France-Québec
 - f) Ajout d'unités préfabriquées
 - g) Examen de lecture – 4^e année du primaire
 - h) Suivi des contrats
 - i) Entretien physique Ouest
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Écoles Baril et Saint-Gérard
 - b) Compressions budgétaires
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2013-2014
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air

- d) Capacité d'accueil
- e) Conjoncture
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-01-271 Directeur général – approbation – vacances du directeur générale du 21 juillet au 15 août 2014
- 8- DG-01-272 Directeur général – remboursement des dépenses de fonction – juin 2014
- * 9- DG-02-198 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – projet de vente d'une partie du terrain de l'école Le Vitrail sise au 3320, rue Hochelaga à la coopérative d'habitation Petits et grands
- * 10- DG-02-234 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – demande de révision budgétaire pour des événements non récurrents
- 11- A-10-31-A Service de l'organisation scolaire – modification au plan de l'effectif 2014-2015 du personnel de soutien administratif et technique par l'abolition d'un poste de chauffeur d'autobus et d'un poste de préposé aux élèves handicapés
- * 12- A-10-32 Service de l'organisation scolaire – modification au plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2014-2017 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) – ajout d'unités préfabriquées aux écoles Sainte-Catherine-de-Sienne, Marc-Favreau et Anne-Hébert
- 13- A-12-563 Services généraux – demande d'autorisation pour des travaux de réfection de la fenestration et des portes de l'immeuble excédentaire sis au 1130, boulevard Saint-Joseph Est (bâtiment 276)
- 14- A-29-1603 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel cadre – renouvellement de congé à temps plein sans traitement
- 15- A-29-1607 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – congé à temps plein sans traitement pour l'année scolaire 2014-2015

- * 16- A-29-1608 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel cadre – évaluation finale – année 2013-2014
- 17- A-29-1609 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l’année scolaire 2014-2015
- 18- A-31-2550 Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – travaux en condition d’amiante – enlèvement du canevas de gaines de ventilation du gymnase – appel d’offres 25-2067P – annulation de l’appel d’offres
- 19- A-31-2554 Service des ressources financières – fourniture de points de vente et d’une solution logicielle de gestion ainsi que le développement d’un site web transactionnel et d’un module de gestion de la mesure alimentaire – appel d’offres 27-468P – annulation de l’appel d’offres
- 20- A-31-2571 Service des ressources financières – école Barthélemy-Vimont – réfection finale de la toiture – appel d’offres 25-2112P – annulation de l’appel d’offres
- 21- A-31-2572 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d’offres 15-171P – attribution d’un contrat
- 22- A-31-2573-A Service des ressources financières – école Saint-Ambroise – réfection de la maçonnerie, phase I – appel d’offres 25-2114P – attribution d’un contrat
- 23- A-31-2577 Service des ressources financières – service de transport scolaire pour les élèves des écoles Baril, Hochelaga et Saint-Nom-de-Jésus – appel d’offres 27-430P – renouvellement de l’entente pour une deuxième année additionnelle
- 24- A-31-2581 Service des ressources financières – Entretien physique ouest – réfection complète de la toiture – appel d’offres 25-2075P – attribution d’un contrat
- 25- A-31-2586 Service des ressources financières – école Marguerite-Bourgeoys – réfection de la cour – appel d’offres 25-2133P – attribution d’un contrat

- 26- A-31-2588 Service des ressources financières – fourniture sur demande de bonbonnes de gaz comprimé et autres accessoires associés – appel d’offres 28-126P – attribution d’un contrat
- 27- A-31-2589 Service des ressources financières– service de navettes entre les écoles Saint-Gérard et Georges-Vanier – appel d’offres 27-429P – renouvellement de l’entente pour une deuxième année additionnelle
- 28- A-31-2590-A Service des ressources financières – école Pierre-Dupuy – réaménagements intérieurs et sécurisation des entrées – appel d’offres 25-2104P – attribution d’un contrat
- 29- A-31-2591 Service des ressources financières – école Saint-Gabriel-Lalemant – mise aux normes des portes d’issues – appel d’offres 25-2131P – annulation d’un appel d’offres
- 30- A-31-2592 Service des ressources financières – école Sophie-Barat – réhabilitation des plafonds et remplacement du système d’alarme – appel d’offres 25-2130P – attribution d’un contrat
- 31- A-31-2593 Service des ressources financières – école Ahuntsic – réfection de l’enveloppe extérieure – appel d’offres 25-2129P – attribution d’un contrat
- 32- A-31-2597 Service des ressources financières – école Honoré-Mercier – réfection partielle de la toiture – appel d’offres 25-2132P – attribution d’un contrat
- 33- A-31-2599 Service des ressources financières – école Charles-Lemoyne – remplacement des serpentins dans les unités de ventilation – appel d’offres 25-2126P – attribution d’un contrat
- 34- A-31-2600 Service des ressources financières – mesure alimentaire et bonifiée – appel d’offres 24-476P – demande d’autorisation de négocier un contrat de gré à gré avec les organismes communautaires partenaires
- 35- A-31-2601 Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours– modernisation de la chaufferie – appel d’offres 25-2105P – attribution d’un contrat
- 36- A-31-2604 Service des ressources financières – école Saint-Donat – réfection de la cour – appel d’offres 25-2147P – attribution d’un contrat

- 37- A-31-2605 Service des ressources financières – école Lanaudière – réfection de la cour – appel d’offres 25-2148P – attribution d’un contrat
- 38- A-31-2609 Service des ressources financières – école La Visitation – remplacement de la fenestration et travaux divers, phase 2 – appel d’offres 25-2152P – annulation de l’appel d’offres
- * 39- A-33-806 Service des ressources matérielles – plan d’action énergétique 2014-2020
- 40- A-33-808 Service des ressources matérielles – école des Nations – travaux supplémentaires dans le cadre du deuxième volet de la réhabilitation de l’immeuble
- * 41- A-33-810 Service des ressources matérielles – nomination à un poste de direction adjointe au SRM
- 42- A-33-812 Service des ressources matérielles – Académie Dunton – approvisionnement en gaz naturel – contrat de gré à gré
- 43- A-34-2248 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2014
- 44- A-34-2249 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2014
- 45- A-34-2250 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2014
- 46- A-34-2251 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2014
- 47- A-34-2253 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2014
- 48- A-34-2254 Bureau de la présidence – annulation d’une dépense
- 49- A-34-2255 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars, avril, mai et juin 2014
- 50- PS-2448 Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Marc – projets divers
- 51- PS-2449 Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Louis – projet de radio-étudiante

- 52- PS-2450 Projets spéciaux des commissaires – école Baril – acquisition d’agendas
- 53- PS-2451 Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Antoine-Marie-Claret – fête de fin d’année
- 54- PS-2452 Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Benoît – grande kermesse
- 55- PS-2453 Projets spéciaux des commissaires – école La Voie – gala Méritas et voyage à Québec
- 56- PS-2454 Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Pierre-Apôtre – projets divers
- 57- PS-2455 Projets spéciaux des commissaires – école Louis-Joseph-Papineau – projet Be The Change
- 58- Réception de pouvoirs exercés par le directeur général en circonstances exceptionnelles – règlement R2011-1, art. 1.8
 - a) A-31-2580-A Service des ressources financières – école Saint-Arsène – réfection de la maçonnerie, phase 3 – appel d’offres 25-2120P – attribution d’un contrat
- 59- Information :
 - a) INF-680 Lettre du MELS concernant le Plan d’action gouvernemental de lutte contre l’homophobie 2011-2016
- 60- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2014

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel-Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2014, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 juin 2014.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2014 :

a) Portail – accès aux résultats des examens ministériels

Une lettre coécrite par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour informer les parents sur l'accessibilité aux résultats scolaires des élèves leur a été remise par l'entremise des élèves.

La lettre précisait que les résultats des élèves aux examens maisons seront disponibles sur le Portail, dès que la saisie des données sera faite par les écoles. En ce qui concerne les résultats aux examens ministériels, ils seront disponibles à compter du 4 juillet 2014.

b) Variétés de recouvrement des toitures – bilan

Le comité des contrats apportera des précisions quant à l'information à joindre au bilan.

c) Remplacement d'urgence et fêtes religieuses

Une analyse des coûts qui prend en compte les différents facteurs qui engendrent les remplacements d'urgence est présentement en cours. Un suivi sera fait dès qu'elle sera terminée.

d) Suspension du transport scolaire

Pour donner suite à la demande qui lui a été faite d'analyser la corrélation entre les cas de suspension dans le transport scolaire et la fréquentation scolaire, M. Robert Gendron mentionne qu'un travail sera fait entre les directions en soutien à la gestion des établissements et les directions d'établissement des écoles primaires, à ce sujet.

e) Mission France-Québec

Un résumé de la mission sera présenté au prochain comité exécutif.

f) Ajout d'unités préfabriquées

Un rapport portant sur l'ajout d'unités préfabriquées dans la circonscription Notre-Dame-de-Grâce a été déposé séance tenante.

g) Examen de lecture – 4^e année du primaire

Les enseignants de la 4^e année du primaire procéderont à la révision de l'examen de lecture comme suite aux ajustements demandés par le MELS.

h) Suivi des contrats

Au regard des contrats publiés sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), il est proposé de produire une analyse globale qui permettrait de recouper de l'information par rapport aux soumissionnaires, aux prix des soumissions, aux contrats octroyés et aux dépassements de coûts.

i) Entretien physique Ouest

Il est suggéré de regarder la possibilité de reprendre l'immeuble qui abrite présentement l'Entretien physique Ouest, sis au 3744, rue Saint-Denis, à des fins scolaires et d'organiser une visite du bâtiment pour les commissaires. Mme Catherine Harel-Bourdon informe les membres du comité exécutif que le bâtiment a un intérêt artistique, car une murale en céramique compose le mur extérieur.

4. Affaires nouvelles :

a) Écoles Baril et Saint-Gérard

Mme Catherine Harel-Bourdon énumère les différentes actions qui ont été menées afin de faire avancer le dossier des écoles Baril et Saint-Gérard : des points de presse, la présence des parents de l'école Saint-Gérard au Conseil de ville, une rencontre de la présidente avec les élus municipaux à la suite de laquelle le maire de Montréal a donné son appui à la reconstruction des deux écoles. Elle mentionne qu'il y a également eu une rencontre des élèves de l'école Baril avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le premier ministre. Ces derniers ont également donné leur appui au projet de reconstruction. Mme Harel-Bourdon fait le constat que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a reçu des appuis importants.

Elle ajoute que la bonification des plans et devis pour ces deux écoles ainsi que le processus devant conduire à l'émission des permis de démolition-reconstruction se poursuivent. Elle conclut en précisant que la livraison des écoles est toujours prévue pour la rentrée 2016.

b) Compressions budgétaires

Mme Harel-Bourdon mentionne que les compressions budgétaires annoncées par le gouvernement provincial auront des répercussions sur le budget de la CSDM et sur celui des écoles.

5.

Dossiers récurrents :

a) Plan Réussir

Un rapport portant sur les résultats scolaires de l'année 2013-2014 incluant les résultats aux cours d'été 2014 sera déposé lors d'un comité exécutif du mois de septembre 2014.

b) Budget 2013-2014

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

La situation financière est suivie de près par les commissaires et les administrateurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Le comité des finances poursuit ses travaux sur les incidences financières des décisions.

c) Qualité de l'air

Des informations et des données ont été transmises au comité technique au sujet de certains établissements, à la satisfaction des membres.

Mme Catherine Harel-Bourdon mentionne qu'il y a toujours la volonté d'avoir un comité national indépendant multipartite qui aurait pour mandat de se pencher sur la question de la qualité de l'air.

Pour sa part, M. François Lavallée dresse le bilan des rencontres du Point de Mire. Il rappelle qu'il s'agit d'un comité multidisciplinaire, mis en place il y a deux ans, qui se réunit à raison d'une heure par semaine. Les membres issus du Service des ressources matérielles, du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et du Service des communications et de la promotion échangent sur les différents dossiers qui concernent la qualité de l'air et s'entendent sur les actions à mener afin qu'elles soient les plus efficaces possible.

d) Capacité d'accueil

Mme Marie-José Mastromonaco fait état de l'ouverture officielle de l'agrandissement de l'école Notre-Dame-de-Grâce et remercie les personnes impliquées dans ce dossier. Par ailleurs elle demande d'obtenir des précisions quant à la date de livraison prévue pour l'école Saint-Raymond. M. Lavallée fera un suivi à ce sujet.

Mme Mastromonaco rappelle, par ailleurs, qu'il y a un problème réel de manque d'espace dans les circonscriptions Notre-Dame-de-Grâce et Côte-des-Neiges et s'informe de la date de livraison des unités préfabriquées. M. Lavallée précise que la CSDM fait les démarches nécessaires en vue de l'obtention des permis.

Pour sa part, Mme Harel-Bourdon mentionne qu'une rencontre est prévue avec son homologue de la Commission scolaire English-Montréal afin de discuter de la situation au regard de la capacité d'accueil des écoles.

e) Conjoncture

Les membres du comité exécutif sont informés qu'un service de surveillance sera offert à l'école Joseph-Charbonneau, dès la rentrée scolaire 2014-2015. M. Maurice Lachance s'assurera que la direction d'établissement ainsi que les parents utilisateurs ont reçu l'information.

Pour sa part, M. André Gravel fait état d'une lettre d'un parent d'un élève qui a fréquenté l'école Victor-Doré au cours des dernières années. Dans sa lettre, le parent remercie la CSDM des services qui ont été offerts à son enfant, car ils ont eu un impact important sur ses apprentissages.

6. Rubrique des commissaires-parents

a) Comité d'optimisation

Mme Mélanie Robinson demande des précisions au sujet de la mise en place du comité d'optimisation. M. Gilles Petitclerc mentionne qu'une première rencontre de ce comité est prévue à la rentrée.

b) Bal et sorties de fin d'année

Mme Robinson mentionne que des enfants du primaire n'ont pu prendre part à des sorties de fin d'année en raison de frais scolaires impayés par les parents. M. Robert Gendron mentionne qu'un suivi est à faire auprès des directions afin de les informer de la position de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans ce dossier. De plus, les directions en soutien à la gestion des établissements reviendront sur cette question avec les directions l'an prochain.

7. Direction générale – approbation – vacances du directeur général du 21 juillet au 15 août 2014

Document déposé : Rapport DG-01-271 en date du 19 juin 2014 de
M. Gilles Petitclerc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le règlement R-2011-1 concernant la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 4.9.3, qui concerne l'autorisation des vacances du directeur général;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER les vacances de M. Gilles Petitclerc, du 21 juillet au 15 août 2014 inclusivement.

8. Directeur général – remboursement des dépenses de fonction – juin 2014

Document déposé : Rapport DG-01-272 en date du 19 juin 2014 de
M. Gilles Petitclerc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour le mois de juin 2014;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général, pour le mois de juin 2014, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

*9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – projet de vente d'une partie du terrain de l'école Le Vitrail sise au 3320, rue Hochelaga à la coopérative d'habitation Petits et grands

Document déposé : Rapport DG-02-198 en date du 10 juin 2014 de
M^e Francine Daunais concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 11 adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à sa séance du 23 février 2011 et la lettre adressée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en date du 31 mars 2011 demandant l'autorisation de vendre de gré à gré une parcelle du terrain excédentaire adjacent à l'école Le Vitrail située au 3320, rue Hochelaga, à Montréal, d'une superficie d'environ 4 050 m² à la coopérative d'habitation Petits et grands, pour la somme de 479 802 \$ aux fins de réalisation d'un projet de coopérative d'habitation;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, du Loisirs et du Sport a autorisé cette aliénation de gré à gré en date du 7 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'approbation à recevoir de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour la vente de gré à gré une parcelle de terrain excédentaire adjacent à l'école Le Vitrail située au 3320, rue Hochelaga, à Montréal, d'une superficie d'environ 4 050 m² à la coopérative d'habitation Petits et grands, pour la somme de 479 802 \$ aux fins de réalisation d'un projet de coopérative d'habitation.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM et la coopérative d'habitation Petits et grands de concrétiser cette transaction;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER la présidente de la CSDM à signer, conjointement avec la secrétaire générale, le projet d'acte de vente présenté en annexe et tout autre document pour donner effet à la présente résolution, sous réserve de la réception de l'autorisation de la SQI à poursuivre les démarches.

Le commissaire Kenneth George fait les propositions suivantes :

- d'ajouter les deux derniers paragraphes commençant par CONSIDÉRANT suivants :
 - o CONSIDÉRANT que la CSDM n'a aucun intérêt à conserver cet espace pour la scolarisation des élèves;
 - o CONSIDÉRANT les obligations que la CSDM aurait à assumer si elle demeurait propriétaire de cet espace;
- d'ajouter la 2^e proposition suivante :
 - o de REDÉFINIR les attentes de la CSDM, face aux éventuels acheteurs, quant à la durée de ces ententes conclues sur le prix de vente.

Ces propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT la résolution 11 adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à sa séance du 23 février 2011 et la lettre adressée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en date du 31 mars 2011 demandant l'autorisation de vendre de gré à gré une parcelle du terrain excédentaire adjacent à l'école Le Vitrail située au 3320, rue Hochelaga, à Montréal, d'une superficie d'environ 4 050 m² à la coopérative d'habitation Petits et grands, pour la somme de 479 802 \$ aux fins de réalisation d'un projet de coopérative d'habitation;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a autorisé cette aliénation de gré à gré en date du 7 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'approbation à recevoir de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour la vente de gré à gré une parcelle de terrain excédentaire adjacent à l'école Le Vitrail située au 3320, rue Hochelaga, à Montréal, d'une superficie d'environ 4 050 m² à la coopérative d'habitation Petits et grands, pour la somme de 479 802 \$ aux fins de réalisation d'un projet de coopérative d'habitation.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM et la coopérative d'habitation Petits et grands de concrétiser cette transaction;

CONSIDÉRANT que la CSDM n'a aucun intérêt à conserver cet espace pour la scolarisation des élèves;

CONSIDÉRANT les obligations que la CSDM aurait à assumer si elle demeurait propriétaire de cet espace;

Il est donc **RÉSOLU** de RECOMMANDER au Conseil des commissaires :

- 1° d'AUTORISER la présidente de la CSDM à signer, conjointement avec la secrétaire générale, le projet d'acte de vente présenté en annexe et tout autre document pour donner effet à la présente résolution, sous réserve de la réception de l'autorisation de la SQI à poursuivre les démarches;
- 2° de REDÉFINIR les attentes de la CSDM, face aux éventuels acheteurs, quant à la durée de ces ententes conclues sur le prix de vente.

*10. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – demande de révision budgétaire pour des événements non récurrents

Document déposé : Rapport DG-02-234 en date du 18 juin 2014 de Mme Brigitte Fournier concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

11. Service de l'organisation scolaire – modification au plan de l'effectif 2014-2015 du personnel de soutien administratif et technique par l'abolition d'un poste de chauffeur d'autobus et d'un poste de préposé aux élèves handicapés

Document déposé : Rapport A-10-31-A en date du 20 juin 2014 de Mme Micheline Marcoux concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les discussions tenues au cours des dernières années avec l'Association professionnelle du personnel administratif (APPA);

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de procéder par attrition pour l'abolition des postes de chauffeurs d'autobus à l'emploi de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le poste de chauffeur d'autobus 5307-10 est vacant;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'abolition d'un poste de chauffeur d'autobus à temps plein (poste 5307-10) au Secteur du transport scolaire du Service de l'organisation scolaire à compter du 2 juillet 2014;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2014-2015 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et le personnel de cafétéria (résolution 30 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 21 mai 2014).

*12. Service de l'organisation scolaire – modification au plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2014-2017 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) – ajout d'unités préfabriquées aux écoles Sainte-Catherine-de-Sienne, Marc-Favreau et Anne-Hébert

Document déposé : Rapport A-10-32 en date du 25 juin 2014 de
M. Éric Vendette et de Mme Sylvie Choquette
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

13. Services généraux – demande d'autorisation pour des travaux de réfection de la fenestration et des portes de l'immeuble excédentaire sis au 1130, boulevard Saint-Joseph Est (bâtiment 276)

Document déposé : Rapport A-12-563 en date du 16 juin 2014 de
Mme Francisca Tapia concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la fenestration et les portes de l'immeuble excédentaire sis au 1130, boulevard Saint-Joseph Est ont atteint la fin de leur cycle de vie depuis un certain temps;

CONSIDÉRANT que ledit immeuble excédentaire est présentement loué au centre de la petite enfance Soleil du Quartier inc.;

CONSIDÉRANT que des travaux doivent être effectués prochainement, à défaut de quoi, l'eau risque de s'infiltrer dans le bâtiment, ce qui endommagerait la maçonnerie, occasionnerait des problèmes de moisissures et affecterait la qualité de l'air;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux pourrait s'élever à 140 000 \$ incluant les plans et devis selon une estimation effectuée par l'équipe du Secteur de la gestion des immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la réfection complète de la fenestration et des portes de l'immeuble excédentaire sis au 1130, boulevard Saint-Joseph Est;
- 2° d'AUTORISER la direction des Services généraux à réserver la somme de 140 000 \$ dans son budget de l'année scolaire 2013-2014 et donc de transférer ladite somme à l'indice 291-714-1-62904-560;
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour entreprendre les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux.

14. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel cadre – renouvellement de congé à temps plein sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-1603 en date du 11 juin 2014 de
Mme Linda Di Giacomo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un renouvellement de congé à temps plein sans traitement à un membre du personnel cadre pour l'année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et du supérieur de la personne concernée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER à M. Pierre Girard, directeur adjoint au Bureau des applications institutionnelles et de l'efficacité des processus du Service des technologies de l'information, une demande de renouvellement de congé à temps plein sans traitement pour travail à l'extérieur de la CSDM, dans le domaine de l'éducation, pour la période du 7 juin au 28 novembre 2014 inclusivement.

15. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – congé à temps plein sans traitement pour l’année scolaire 2014-2015

Document déposé : Rapport A-29-1607 en date du 18 juin 2014 de
Mme Linda Di Giacomo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d’accorder un congé à temps plein sans traitement à un membre du personnel de direction d’établissement scolaire pour l’année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences, la direction du Bureau de soutien à la gestion des établissements et du supérieur de la personne concernée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER à Mme Audrey Mills, directrice adjointe de l’école Chomedey-de Maisonneuve, une demande de congé à temps plein sans traitement pour travail à l’extérieur de la CSDM, dans le domaine de l’éducation, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 inclusivement.

*16. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel cadre – évaluation finale – année 2013-2014

Document déposé : Rapport A-29-1608 en date du 20 juin 2014 de
Mme Marie Christine Hébert concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*17. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l’année scolaire 2014-2015

Document déposé : Rapport A-29-1609 en date du 25 juin 2014 de
Mme Linda Di Giacomo concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

18. Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – travaux en condition d’amiante – enlèvement du canevas de gaines de ventilation du gymnase – appel d’offres 25-2067P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-2550 en date du 28 mai 2014 de
M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT l’écart important, entre le plus bas montant soumis et la valeur estimée des travaux;

CONSIDÉRANT les opportunités, données à l’entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission de justifier le montant de celle-ci;

CONSIDÉRANT les réponses insatisfaisantes, de la part du plus bas soumissionnaire aux questions posées quant à sa capacité d’effectuer les travaux pour le montant soumis;

CONSIDÉRANT les délais règlementaires qui rendent impossible de compléter avant la fin de la période de validité des soumissions, le processus d’analyse de la soumission sur la base des critères de la LCOP concernant une soumission anormalement basse;

CONSIDÉRANT le refus du soumissionnaire *Le Groupe Melsa* de prolonger la durée de validité de sa soumission ;

CONSIDÉRANT qu’une clause du document d’appel d’offres stipule que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne s’engage à accepter aucune des soumissions reçues, notamment lorsqu’elle juge que les prix sont trop élevés ou disproportionnés ou ne reflètent pas un juste prix;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d’ANNULER l’appel d’offres 25-2067P pour des travaux en condition d’amiante pour l’enlèvement du canevas de gaines de ventilation du gymnase à l’école Édouard-Montpetit;

2^o de REPRENDRE un processus d’appel d’offres à une date ultérieure.

19. Service des ressources financières – fourniture de points de vente et d’une solution logicielle de gestion ainsi que le développement d’un site web transactionnel et d’un module de gestion de la mesure alimentaire – appel d’offres 27-468P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-2554 en date du 15 mai 2014 de
M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres public a été fait, visant à retenir un fournisseur de points de vente et d’une solution logicielle de gestion ainsi que le développement d’un site web transactionnel et d’un module de gestion de la mesure alimentaire;

CONSIDÉRANT les règles, prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres et l’évaluation ont été réalisés conformément à la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT que l’évaluation qualitative et quantitative de l’unique soumission reçue a été effectuée par un comité de sélection, lequel est constitué de représentants du secteur des services alimentaires (SSA) et d’un membre externe, au regard des critères d’évaluation prévus à l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT que *POS Terminal 2000* est l’unique soumissionnaire conforme et qu’il a remis une proposition conforme aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT l’article 15 du *Règlement sur les contrats d’approvisionnement des organismes public* qui permet de négocier le prix soumis lorsqu’il n’y qu’une seule soumission conforme;

CONSIDÉRANT la négociation sur le prix soumis entre *POS Terminal 2000* et la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le montant soumis par *POS Terminal 2000* à la suite des négociations est le résultat d’une diminution de l’offre de service par rapport à la soumission initiale;

CONSIDÉRANT que le Secteur des services alimentaires ne peut s’engager financièrement pour le montant de la soumission de *POS Terminal 2000*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ANNULER l’appel d’offres pour la fourniture de points de vente et d’une solution logicielle de gestion ainsi que le développement d’un site web transactionnel et d’un module de gestion de la mesure.

20. Service des ressources financières – école Barthélemy-Vimont – réfection finale de la toiture – appel d’offres 25-2112P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-2571 en date du 28 mai 2014 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection finale de la toiture à l’école Barthélemy-Vimont, sise au 415, rue Saint-Roch, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique d’attribution et de gestion des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’une clause du document d’appel d’offres stipule que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne s’engage à accepter aucune des soumissions reçues, notamment lorsqu’elle juge que les prix sont trop élevés ou disproportionnés ou ne reflètent pas un juste prix;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement sur les contrats de construction des organismes publics* prévoyant le versement obligatoire d’une compensation au soumissionnaire qui aurait été déclaré l’adjudicataire n’eût été la décision prise postérieurement à l’ouverture des soumissions de ne pas donner suite à l’appel d’offres public;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ANNULER l’appel d’offres 25-2112P pour la réfection finale de la toiture à l’école Barthélemy-Vimont;
- 2° de VERSER le montant compensatoire obligatoire prévu au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* de 5 000 \$ à l’entrepreneur *Trempro Construction inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme;
- 3° de REPRENDRE le processus d’appel d’offres public.

21. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d’offres 15-171P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2572 en date du 13 juin 2014 de M. François Poirier et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour identifier un fournisseur qui livrera (fourniture seulement), sur demande, du matériel de couvre-plancher afin de répondre aux besoins des établissements scolaires et autres unités administratives de la CSDM;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, peut être renouvelée deux fois, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que *Roy & Fils ltée* est le fournisseur qui a soumis le plus bas prix en conformité avec les exigences spécifiées à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'une prise de référence a été obtenue qui s'est avérée très favorable;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur 101 394,65 \$ plus taxes à *Roy & Fils ltée* pour la fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher. Ce contrat est d'une durée d'une année et est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune.

22. Service des ressources financières – école Saint-Ambroise – réfection de la maçonnerie, phase I – appel d'offres 25-2114P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2573-A en date du 18 juin 2014 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la maçonnerie, phase I à l'école Saint-Ambroise, sise au 6555, rue De Normanville, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT qu'il n'y avait qu'une seule soumission conforme;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT le nouveau prix consenti par l'entrepreneur, à la suite de la négociation visant la réduction du prix soumis, sans aucune autre modification du contrat à être attribué;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 741 598,81 \$ plus taxes à l'entrepreneur *M.C. Rainville inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la maçonnerie, phase I à l'école Saint-Ambroise;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

23. Service des ressources financières – service de transport scolaire pour les élèves des écoles Baril, Hochelaga et Saint-Nom-de-Jésus – appel d'offres 27-430P – renouvellement de l'entente pour une deuxième année additionnelle

Document déposé : Rapport A-31-2577 en date du 6 juin 2014 de Mme Nathalie Sauvé et M. François Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 23 octobre 2012 à *Autobus Idéal inc.*;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale a eu lieu entre le 23 octobre 2012 et le 23 juin 2013;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement prendra fin le 23 juin 2014;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit la possibilité de renouveler l'entente pour une deuxième et dernière option, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que le principal requérant a été consulté et que les services sont jugés satisfaisants;

CONSIDÉRANT que le prestataire de service *Autobus Idéal inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la deuxième année additionnelle de renouvellement, aux mêmes conditions et au même tarif que l'entente initiale;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat à *Autobus Idéal inc.* pour le service de transport scolaire pour les élèves des écoles Baril, Hochelaga et Saint-Nom-de-Jésus, au montant de 1 883 \$/jour (357 770 \$ pour l'année), plus taxes applicables, pour une deuxième année additionnelle de renouvellement;
- 2° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir le financement de la navette au budget 2014-2015.

24. Service des ressources financières – Entretien physique Ouest – réfection complète de la toiture – appel d'offres 25-2075P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2581 en date du 29 mai 2014 de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection complète de la toiture à l'Entretien physique ouest du Service des ressources matérielles, sis au 3744, rue Saint-Denis, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 823 600,00 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Couvertures St-Léonard inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection complète de la toiture à l'Entretien physique ouest du Service des ressources matérielles;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

25. Service des ressources financières – école Marguerite-Bourgeoys – réfection de la cour – appel d'offres 25-2133P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2586 en date du 30 mai 2014 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour à l'école Marguerite-Bourgeoys, sise au 2070, rue Plessis, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser

une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT qu'une demande de financement de 1 062 000 \$ pour la réhabilitation environnementale des sols est en attente d'une réponse officielle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

CONSIDÉRANT le financement de 88 371 \$ de la part du MELS, de la CSDM et du milieu dans le cadre de la mesure 50530 « embellissement des cours d'école »;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 814 310,45 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Excavation E.S.M. inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour à l'école Marguerite-Bourgeoys;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

26. Service des ressources financières – fourniture sur demande de bonbonnes de gaz comprimé et autres accessoires associés – appel d'offres 28-126P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2588 en date du 2 juin 2014 de
Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié, visant à retenir les services d'un fournisseur de bonbonnes de gaz comprimé et accessoires associés pour une période de deux années, avec possibilité de reconduction une seule fois, aux mêmes conditions et aux mêmes prix, avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que *Linde Canada ltée* est l'unique soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme et que dans une telle situation l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise avant la conclusion du contrat (l'article 33 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnements des organismes publics*);

CONSIDÉRANT que la proposition de *Linde Canada ltée* satisfait aux exigences de l'appel d'offres et que sa proposition constitue un bon rapport qualité-prix;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER, un contrat à commandes pour la fourniture sur demande de bonbonnes de gaz comprimé et accessoires associés à *Linde Canada ltée* au coût annuel approximatif de 170 000 \$ plus taxes. Ce contrat sera valide pour deux années et pourra être reconduit une seule fois pour une troisième année, aux mêmes conditions et aux mêmes prix avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire.

27. Service des ressources financières – service de navettes entre les écoles Saint-Gérard et Georges-Vanier – appel d'offres 27-429P – renouvellement de l'entente pour une deuxième année additionnelle

Document déposé : Rapport A-31-2589 en date du 3 juin 2014 de
M. François Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été attribué le 27 août 2012 à *Les promenades de l'Estrie inc.* pour une période d'un an, à la séance ordinaire du 21 août 2012, par la résolution 24 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale a eu lieu entre le 28 août 2012 et le 21 juin 2013;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement prendra fin le 23 juin 2014;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit la possibilité de renouveler l'entente pour une deuxième et dernière option, à la demande de la Commission scolaire de Montréal et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que le principal requérant (le Bureau du transport scolaire) a été consulté et que les services sont jugés satisfaisants;

CONSIDÉRANT que le prestataire de service *Les promenades de l'Estrie inc.* a été consulté et accepte d'exercer l'option pour la deuxième année de renouvellement aux mêmes conditions et aux mêmes tarifs que l'entente initiale;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat à *Les Promenades de l'Estrie inc.* pour le service de navettes entre les écoles Saint-Gérard et Georges-Vanier, au montant de 1 325,59 \$/jour pour 180 jours (238 606,20 \$/année, taxes non comprises), pour une deuxième année additionnelle de renouvellement;
- 2° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir le financement de la navette au budget 2014-2015.

28. Service des ressources financières – école Pierre-Dupuy – réaménagements intérieurs et sécurisation des entrées – appel d’offres 25-2104P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2590-A en date du 23 juin 2014 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour les réaménagements intérieurs et la sécurisation des entrées à l'école Pierre-Dupuy, sise au 2000, rue Parthenais, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les responsables du Service des ressources matérielles et du Service des ressources financières, ont confirmé les disponibilités budgétaires selon le montage financier décrit dans le présent rapport, pour réaliser le projet tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera financée en partie par le budget d'investissement du Service des ressources matérielles (580 000 \$) et par le budget de fonctionnement de la CSDM (520 000 \$) et que, par conséquent elle aura une incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 716 527 \$ plus taxes à l'entrepreneur 2862-5622 *Québec inc. Le Groupe St-Lambert*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les réaménagements intérieurs et la sécurisation des entrées à l'école Pierre-Dupuy;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.
- 4° de MANDATER le Service des ressources financières pour réserver la somme nécessaire au budget de fonctionnement de la CSDM.

29. Service des ressources financières – école Saint-Gabriel-Lalemant – mise aux normes des portes d'issues – appel d'offres 25-2131P – annulation d'un appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-2591 en date du 4 juin 2014 de
M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à annuler l'appel d'offres 25-2131P pour la mise aux normes des portes d'issues à l'école Saint-Gabriel-Lalemant, sise au 7350, rue Garnier, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT l'écart trop élevé entre le coût estimé du projet et le montant soumis;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Construction MAJU ltée* reconnaît avoir commis des erreurs dans la rédaction de sa soumission;

CONSIDÉRANT que les erreurs commises par *Construction MAJU ltée*, lors de la rédaction de sa soumission, sont suffisamment importantes pour conclure à la non-conformité de cette soumission;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER, en l'absence de soumission valide, l'appel d'offres 25-2131P pour la mise aux normes des portes d'issues à l'école Saint-Gabriel-Lalemant;
- 2° de REDÉFINIR une portée de travaux réduite et de REPRENDRE le processus d'appel d'offres.

30. Service des ressources financières – école Sophie-Barat – réhabilitation des plafonds et remplacement du système d’alarme, phase III – appel d’offres 25-2130P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2592 en date du 5 juin 2014 de
M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réhabilitation des plafonds et remplacement du système d’alarme incendie, phase III à l’école Sophie-Barat, sise au 1239, boulevard Gouin Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d’investissement et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 830 000 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Système Incendie Lavoie inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation des plafonds et le remplacement du système d’alarme incendie, phase III à l’école Sophie-Barat;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

31.

Service des ressources financières – école Ahuntsic – réfection de l’enveloppe extérieure – appel d’offres 25-2129P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2593 en date du 9 juin 2014 de
M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de l’enveloppe extérieure à l’école Ahuntsic, sise au 10615, boulevard Saint-Laurent, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget d’investissement et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 1 008 451,84 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Merlain Canada inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l’enveloppe extérieure à l’école Ahuntsic;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

32. Service des ressources financières – école Honoré-Mercier – réfection partielle de la toiture – appel d’offres 25-2132P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2597 en date du 12 juin 2014 de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection partielle de la toiture à l’école Honoré-Mercier, sise au 1935, boulevard Desmarchais, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d’investissement et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 855 000 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Les Toitures Techni-Toit (9165-1364 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection partielle de la toiture à l’école Honoré-Mercier;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

33.

Service des ressources financières – école Charles-Lemoyne – remplacement des serpentins dans les unités de ventilation – appel d’offres 25-2126P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2599 en date du 13 juin 2014 de
M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement des serpentins dans les unités de ventilation à l’école Charles-Lemoyne, sise au 2001, rue Mullins, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget d’investissement et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 396 700 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Construction N. Faucher inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de serpentins dans les unités de ventilation à l’école Charles-Lemoyne;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

34. Service des ressources financières – mesure alimentaire et bonifiée – appel d'offres 24-476P – demande d'autorisation de négocier un contrat de gré à gré avec les organismes communautaires partenaires

Document déposé : Rapport A-31-2600 en date du 12 juin 2014 de Mme Claire Pelletier et de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les besoins en soutien alimentaire sont importants dans les écoles primaires de milieux socio-économiquement faibles;

CONSIDÉRANT que le partenariat avec les organismes communautaires existe depuis la mise en œuvre du programme de la mesure alimentaire, et ce, depuis 20 ans;

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires sont des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre du programme des mesures alimentaire et bonifiée;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* a pour objectif de contribuer au développement social, culturel et économique;

CONSIDÉRANT l'article 13 de la LCOP et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.3.3 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs de la CSDM*, le comité exécutif approuve les contrats d'approvisionnement conclus de gré à gré pour une valeur supérieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM de négocier un contrat de gré à gré avec les organismes communautaires partenaires;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif (dirigeant de l'organisme) doit autoriser préalablement la négociation d'un contrat;

Il est PROPOSÉ :

1° d'AUTORISER le Bureau des approvisionnements (BDA), conjointement avec le Bureau des services alimentaires et de l'environnement, à négocier un contrat d'approvisionnement de gré à gré avec les organismes communautaires;

- 2° de DEMANDER au BDA de présenter au comité exécutif, dans un second rapport, les résultats desdites négociations et, le cas échéant, la recommandation de conclure un contrat de gré à gré avec les organismes communautaires partenaires;
- 3° de PROCÉDER à une réflexion approfondie, au cours de l'année 2014-2015, sur le mode d'attribution des contrats le plus approprié en matière des mesures alimentaire et bonifiée pour les années ultérieures.

Le commissaire Kenneth George propose d'ajouter un deuxième paragraphe commençant par CONSIDÉRANT qui se lit comme suit :

« CONSIDÉRANT l'étude de la question par le comité de l'offre alimentaire; »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que les besoins en soutien alimentaire sont importants dans les écoles primaires de milieux socio-économiquement faibles;

CONSIDÉRANT l'étude de la question par le comité de l'offre alimentaire;

CONSIDÉRANT que le partenariat avec les organismes communautaires existe depuis la mise en œuvre du programme de la mesure alimentaire, et ce, depuis 20 ans;

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires sont des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre du programme des mesures alimentaire et bonifiée;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* a pour objectif de contribuer au développement social, culturel et économique;

CONSIDÉRANT l'article 13 de la LCOP et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.3.3 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs de la CSDM*, le comité exécutif approuve les contrats d'approvisionnement conclus de gré à gré pour une valeur supérieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM de négocier un contrat de gré à gré avec les organismes communautaires partenaires;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif (dirigeant de l'organisme) doit autoriser préalablement la négociation d'un contrat;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Bureau des approvisionnements, conjointement avec le Bureau des services alimentaires et de l'environnement, à négocier un contrat d'approvisionnement de gré à gré avec les organismes communautaires;
- 2° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de présenter au comité exécutif, dans un second rapport, les résultats desdites négociations et, le cas échéant, la recommandation de conclure un contrat de gré à gré avec les organismes communautaires partenaires;
- 3° de PROCÉDER à une réflexion approfondie, au cours de l'année 2014-2015, sur le mode d'attribution des contrats le plus approprié en matière des mesures alimentaire et bonifiée pour les années ultérieures.

35. Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – modernisation de la chaufferie – appel d'offres 25-2105P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2601 en date du 13 juin 2014 de
M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie à l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, sise au 6025, rue Beaulieu, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 289 800 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Tuyauterie Expert inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation de la chaufferie à l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

36. Service des ressources financières – école Saint-Donat – réfection de la cour – appel d'offres 25-2147P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2604 en date du 18 juin 2014 de
M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour à l'école Saint-Donat, sise au 3155, rue Desautels, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

- 1° d'ACCORDER un contrat de 680 949 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Morival Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour à l'école Saint-Donat;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

37. Service des ressources financières – école Lanaudière – réfection de la cour – appel d'offres 25-2148P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2605 en date du 23 juin 2014 de
M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour à l'école Lanaudière, sise au 4300, rue De Lanaudière, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 658 565,34 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Entrepreneurs Bucaro inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour à l'école Lanaudière;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

38. Service des ressources financières – école La Visitation – remplacement de la fenestration et travaux divers, phase 2 – appel d'offres 25-2152P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-2609 en date du 20 juin 2014 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à annuler l'appel d'offres 25-2152P pour le remplacement de fenestration et travaux divers, phase 2 à l'école La Visitation, sise au 10591, rue Séguin, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT l'écart trop élevé entre le coût estimé du projet et le montant soumis;

CONSIDÉRANT qu'une clause du document d'appel d'offres stipule que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues, notamment lorsqu'elle juge que les prix sont trop élevés ou disproportionnés ou ne reflètent pas un juste prix;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-1752P pour le remplacement de fenestration et travaux divers, phase 2 à l'école La Visitation;
- 2° de REPRENDRE le processus d'appel d'offres public;
- 3° de VERSER le montant compensatoire obligatoire prévu au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* de 2 000 \$ à l'entrepreneur *Corporation de Construction Germano*, le plus bas soumissionnaire conforme.

*39. Service des ressources matérielles – plan d'action énergétique 2014-2020

Document déposé : Rapport A-33-806 en date du 20 juin 2014 de
M. Benoit Paillé concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

40. Service des ressources matérielles – école des Nations – travaux supplémentaires dans le cadre du deuxième volet de la réhabilitation de l'immeuble

Document déposé : Rapport A-33-808 en date du 18 juin 2014 de
M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Groupe Geysler inc.* pour le deuxième volet de la réhabilitation de l'immeuble de l'école des Nations, situé au 4860, rue Vézina, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les interventions réalisées jusqu'à maintenant ont mis en lumière la nécessité de modifier l'envergure des travaux en intégrant des travaux à l'extérieur du bâtiment, en lien avec l'entrée électrique, ainsi que des interventions imprévues dans le vide sanitaire, qui comprennent notamment des travaux souterrains;

CONSIDÉRANT que, vu le mauvais état du réseau de drainage sanitaire, constaté sur le chantier, la réfection des conduites présentes dans le vide sanitaire – dans le respect des normes actuelles – devient prioritaire;

CONSIDÉRANT que les travaux d'investigation du massif de béton et des conduits permettant l'acheminement des fils électriques jusqu'au point de raccordement sur le branchement d'Hydro-Québec ont montré que ces éléments d'origine étaient vétustes et devaient être remplacés;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, alors que l'avancement des travaux se situe à environ 10 %, le coût des interventions supplémentaires nécessaires est estimé à 610 000 \$ plus taxes, ce qui correspond à 10,7 % de la valeur du contrat d'origine;

CONSIDÉRANT que l'avancement du projet ne permet pas de dresser un portrait définitif des travaux supplémentaires qui seront nécessaires d'ici son achèvement;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 14 du comité exécutif du 18 mars 2014;

CONSIDÉRANT que, dans les circonstances, afin de favoriser la réalisation du projet dans le respect de l'échéancier actuel, il serait opportun de donner plus de marge de manœuvre au directeur du Service des ressources matérielles, pour ce contrat, en lui déléguant le pouvoir d'autoriser, au besoin, d'autres modifications qui entraîneraient des dépenses supplémentaires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (article 48);

CONSIDÉRANT les directives concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toutes modifications qui entraîneraient des dépenses additionnelles, à l'intérieur des limites proposées dans le présent rapport;
- 2° de MANDATER le Secrétariat général pour transmettre à l'entrepreneur *Groupe Geysler inc.*, au nom de la Commission scolaire de Montréal, une lettre tenant lieu de la confirmation prévue à l'article 48 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*.

*41. Service des ressources matérielles – nomination à un poste de direction adjointe au Service des ressources matérielles

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

42. Service des ressources matérielles – Académie Dunton – approvisionnement en gaz naturel – contrat de gré à gré

Document déposé : Rapport A-33-812 en date du 20 juin 2014 de
M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le projet de modernisation des systèmes électromécaniques de l'immeuble de l'Académie Dunton, situé au 5555, rue de Boucherville, à Montréal, prévoit l'installation de nouvelles chaudières fonctionnant au gaz naturel;

CONSIDÉRANT que ce projet générera des économies d'énergie importantes et diminuera considérablement les émissions de gaz à effet de serre de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), étant donné la conversion des systèmes, qui fonctionnaient auparavant au mazout;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Gaz Métro* est propriétaire du réseau de distribution de gaz naturel et est le seul fournisseur au Québec;

CONSIDÉRANT que, pour permettre l'approvisionnement en gaz naturel à l'Académie Dunton, *Gaz Métro* devra prolonger son réseau de distribution;

CONSIDÉRANT que le contrat négocié avec *Gaz Métro* prévoit un certain partage des coûts associés au prolongement du réseau, comprend l'achat des services de transport, d'équilibrage et de distribution, pour une période de cinq ans, et est assorti d'une obligation minimale annuelle de consommation qui correspond à 80 % de l'évaluation des besoins pour l'Académie Dunton;

CONSIDÉRANT qu'en optant pour des chaudières à haute efficacité énergétique, la CSDM pourra bénéficier d'une aide financière de 42 750 \$ de *Gaz Métro*;

CONSIDÉRANT qu'en prenant en considération l'investissement nécessaire pour le prolongement du réseau de distribution, l'obligation minimale de consommation ainsi que l'aide financière, le contrat avec *Gaz Métro* représente, sur cinq ans, un engagement de plus de 100 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) (art. 13, 2^e alinéa et art. 17, 3^e alinéa);

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à la consommation énergétique des immeubles de la CSDM sont prévues au budget de fonctionnement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré à *Gaz Métro*, dont la valeur est estimée à 179 000 \$ plus taxes, pour les services de transport, d'équilibrage et de distribution de gaz naturel ainsi que pour le prolongement du réseau jusqu'à l'immeuble de l'Académie Dunton.

43. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2014

Document déposé : Rapport A-34-2248 en date du 13 juin 2014 de
Mme Catherine Harel-Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2014;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2014, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

44. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2014

Document déposé : Rapport A-34-2249 en date du 13 juin 2014 de
Mme Catherine Harel-Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2014;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2014, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

45. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2014

Document déposé : Rapport A-34-2250 en date du 13 juin 2014 de
Mme Catherine Harel-Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois d'avril 2014;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois d'avril 2014, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

46. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2014

Document déposé : Rapport A-34-2251 en date du 13 juin 2014 de
Mme Catherine Harel-Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Daniel Bélanger pour le mois d'avril 2014;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Daniel Bélanger pour le mois d'avril 2014, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

47. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2014

Document déposé : Rapport A-34-2253 en date du 13 juin 2014 de
Mme Catherine Harel-Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Jean-Denis Dufort pour le mois de mai 2014;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Jean-Denis Dufort pour le mois de mai 2014, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

48. Bureau de la présidence – annulation d’une dépense – année 2013-2014

Document déposé : Rapport A-34-2254 en date du 25 juin 2014 de
Mme Catherine Harel-Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a adopté la résolution 28 à sa séance du 29 avril 2014 visant le remboursement de deux chambres au Château Montebello dans le cadre du Congrès de l’ADIGECS, pour un total de 464,50 \$;

CONSIDÉRANT que l’une de ces chambres était réservée à la présidente de la CSDM qui souhaite assumer cette dépense personnellement;

CONSIDÉRANT que, à cet égard, Mme Catherine Harel-Bourdon a remis à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) un chèque au montant de 232,25 \$;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE du fait que la présidente a remboursé la somme de 232,25 \$ à la CSDM pour assumer personnellement sa chambre au congrès de l’ADIGECS;
- 2° de MODIFIER la résolution 28 et le rapport A-34-2211 afin de retrancher la somme de 232,50 \$ à la dépense autorisée par le comité exécutif.

49. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars, avril, mai et juin 2014

Document déposé : Rapport A-34-2255 en date du 13 juin 2014 de
Mme Catherine Harel-Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour les mois de mars, avril, mai et juin 2014;

CONSIDÉRANT l’article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour les mois de mars, avril, mai et juin 2014, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

50. Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Marc – projets divers

Document déposé : Lettre datée du 16 mai 2014 de Mme Chantal English,
présidente de l'organisme de participation des parents
(PS-2448)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation de « projets divers » à l'école primaire Saint-Marc;

CONSIDÉRANT les critères d'approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que le commissaire de la circonscription 8, M. Jocelyn Pauzé, recommande l'acceptation de ce projet d'un montant de 400 \$;

CONSIDÉRANT que la représentante désignée a signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école pour la réalisation du projet soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 400 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 400 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51158-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 100-065-1-12000-402.

51. Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Louis – projet de radio-étudiante

Document déposé : Lettre datée du 15 mai 2014 de Mme Josée Robitaille,
présidente de l'organisme de participation des parents
(PS-2449)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation d'un projet de « radio-étudiante » à l'école secondaire Saint-Louis;

CONSIDÉRANT les critères d'approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que la commissaire de la circonscription 16, Mme Louise Mainville, recommande l'acceptation de ce projet d'un montant de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT que la représentante désignée a signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école pour la réalisation du projet soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 4 000 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 4 000 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51166-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 100-274-1-13000-402.

52. Projets spéciaux des commissaires – école Baril – acquisition d’agendas

Document déposé : Lettre datée du 5 juin 2014 de Mme Nicole Donnelly, présidente du conseil d'établissement (PS-2450)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation d'un projet d'« acquisition d'agendas » à l'école primaire Baril;

CONSIDÉRANT les critères d'approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que la commissaire de la circonscription 13, Mme Diane Beaudet, recommande l'acceptation de ce projet d'un montant de 756 \$;

CONSIDÉRANT l'absence d'organisme de participation des parents;

CONSIDÉRANT que la représentante désignée a signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école pour la réalisation du projet soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 756 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 756 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51163-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 100-041-1-12000-402.

53. Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Antoine-Marie-Claret – fête de fin d’année

Document déposé : Lettre datée du 6 juin 2014 de Mme Geneviève Reed, présidente de l'organisme de participation des parents (PS-2451)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation d'un projet de « fête de fin d'année » à l'école primaire Saint-Antoine-Marie-Claret;

CONSIDÉRANT les critères d'approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que la commissaire de la circonscription 3, Mme Linda Gamache, recommande l'acceptation de ce projet d'un montant de 500 \$;

CONSIDÉRANT que la représentante désignée a signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école pour la réalisation du projet soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 500 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 500 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51153-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 100-051-1-12000-402.

54. Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Benoît – grande kermesse

Document déposé : Lettre datée du 9 juin 2014 de M. Patrick Bourgeois, président du conseil d'établissement, et de Mme Isabelle Côté, directrice de l'école (PS-2452)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation d'un projet de « grande kermesse » à l'école primaire Saint-Benoît;

CONSIDÉRANT les critères d'approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que le commissaire de la circonscription 2, M. André Gravel, recommande l'acceptation de ce projet d'un montant de 1 100 \$;

CONSIDÉRANT l'absence d'organisme de participation des parents;

CONSIDÉRANT que les représentants désignés ont signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école pour la réalisation du projet soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 1 100 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 1 100 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51152-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 100-121-1-12000-402.

55. Projets spéciaux des commissaires – école La Voie – gala Méritas et voyage à Québec

Document déposé : Lettre datée du 16 mai 2014 de M. Benhadji, président du conseil d'établissement, et de M. Lucien Fortin, directeur de l'école (PS-2453)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation d'un projet de « gala Méritas et voyage à Québec » à l'école secondaire La Voie;

CONSIDÉRANT les critères d'approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que le commissaire de la circonscription 18, M. Khokon Maniruzzaman, recommande l'acceptation de ce projet d'un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT l'absence d'organisme de participation des parents;

CONSIDÉRANT que les représentants désignés ont signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école pour la réalisation du projet soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 5 000 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 5 000 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51168-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 100-288-1-13000-402.

56. Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Pierre-Apôtre – projets divers

Document déposé : Lettre datée du 27 mai 2014 de Mme Norah Bain, présidente du conseil d'établissement (PS-2454)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation de « projets divers » à l'école primaire Saint-Pierre-Apôtre;

CONSIDÉRANT les critères d'approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que la commissaire de la circonscription 5, Mme Dominique Cousineau, recommande l'acceptation de ce projet d'un montant de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT l'absence d'organisme de participation des parents;

CONSIDÉRANT que la représentante désignée a signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école pour la réalisation du projet soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 1 500 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 1 500 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51155-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 100-209-1-12000-402.

57. Projets spéciaux des commissaires – école Louis-Joseph-Papineau – projet « Be The Change »

Document déposé : Lettre datée de mars 2014 de M. Benoît Thomas, directeur de l'école (PS-2455)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation du projet « Be The Change » à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau;

CONSIDÉRANT les critères d'approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que le commissaire de la circonscription 4, M. Mohamed Maazami, recommande l'acceptation de ce projet d'un montant de 500 \$;

CONSIDÉRANT l'absence d'organisme de participation des parents;

CONSIDÉRANT que le représentant désigné a signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école pour la réalisation du projet soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 500 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 500 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51154-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 100-263-1-13000-402.

58. Réception de pouvoirs exercés par le directeur général en circonstances exceptionnelles – règlement R2011-1, art. 1.8

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 1.8 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « *exercer, en lieu et place du Conseil des commissaires[...], en cas de circonstances exceptionnelles, tout pouvoir et prendre toute décision que requiert l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision* »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du comité exécutif entre le 10 juin et le 25 juin 2014;

CONSIDÉRANT le rapport soumis au directeur général pour décision;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 1.8 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :
 - a) Service des ressources financières – école Saint-Arsène – réfection de la maçonnerie, phase 3 – appel d'offres 25-2120P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2580-A en date du 13 juin 2014 de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence
- 1° d'ACCORDER un contrat de 667 600 \$ plus taxes à l'entrepreneur *St-Denis Thompson inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la maçonnerie, phase 3 à l'école Saint-Arsène;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

59. Information

- a) INF-680 Lettre du MELS concernant le *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016*

60. Période réservée aux membres du comité exécutif :

- a) Proposition de vente d'une partie du terrain de l'école Le Vitrail

En lien avec le rapport DG-02-198 (Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – projet de vente d'une partie du terrain de l'école Le Vitrail sise au 3320, rue Hochelaga à la coopérative d'habitation Petits et Grands), Mme Mélanie Robinson réitère que le comité de parents est contre le projet de vente du terrain à ce prix.

Pour sa part, Mme Catherine Harel-Bourdon rappelle que la proposition de vente de cette partie de terrain remonte à l'année 2005 et elle reprend les faits saillants du dossier. Étant donné l'ensemble des démarches réalisées dans ce dossier, le comité exécutif appuie la proposition de vente.

Par ailleurs, et tel qu'il apparaît dans la résolution du comité exécutif, la CSDM n'a aucun intérêt à conserver cet espace pour la scolarisation des élèves et elle aurait à assumer des obligations si elle demeurait propriétaire de cet espace. Enfin, le comité exécutif souhaite que, pour l'avenir, la CSDM redéfinisse ses attentes sur le prix de vente face aux éventuels acheteurs quant à la durée des ententes.

- b) Plan d'action énergétique

En lien avec le rapport A-33-806 (Service des ressources matérielles – plan d'action énergétique 2014-2020), une présentation est faite aux membres du comité exécutif.

La séance est levée à 14 h 50.

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 27 août 2014.